



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-huitième session

Point 1 de l'ordre du jour

Questions d'organisation et de procédure

Ordre du jour annoté de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 21

Le paragraphe *devrait se lire* comme suit:

21. Dans sa résolution 25/1, le Conseil des droits de l'homme a prié le HCDH de surveiller la situation des droits de l'homme à Sri Lanka, d'entreprendre une enquête approfondie sur les allégations de violations graves des droits de l'homme pendant la période couverte par la Commission des enseignements et de la réconciliation et de lui présenter un rapport complet qui serait suivi d'un débat sur l'application de la résolution, à sa vingt-huitième session. À sa réunion d'organisation, tenue le 16 février 2015, le Conseil, en application d'une recommandation du Haut-Commissaire, a décidé de reporter l'examen du rapport du HCDH à sa trentième session. Le Conseil sera saisi d'une note du secrétariat en rapport avec cette décision (A/HRC/28/23).

2. Page 16

Supprimer la section B.

3. Paragraphe 120

La dernière phrase *devrait se lire* comme suit:

Le Conseil sera saisi d'une note du secrétariat (A/HRC/28/84) sur le rapport de l'Expert indépendant, Mohammed Ayat, qui fera un compte rendu oral de la situation.

